DocuSign Envelope ID: F5B025E8-4F7D-4F71-8568-282659577743

Compte de Résultat (Première Partie)

DEVOTEAM NEXDIGITAL

Période du 01/01/22 au 12/31/22
Edition du 05/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 12/31/2022	Net (N-1) 12/31/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	7 486 914	96 753	7 583 667	6 038 488
Chiffres d'affaires nets	**7 486 914**	**96 753**	**7 583 667**	**6 038 488**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 381	4 803
Autres produits			448	5 126
PRODUITS D'EXPLOITATION			**7 585 495**	**6 048 418**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 914 120	1 390 348
TOTAL charges externes :			**1 914 120**	**1 390 348**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			91 223	58 872
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			3 884 112	2 810 678
Charges sociales			1 602 815	1 149 107
TOTAL charges de personnel :			**5 486 927**	**3 959 785**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 536	2 310
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			12 883	2 300
TOTAL dotations d'exploitation :			**18 419**	**4 610**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			17 200	5 950
CHARGES D'EXPLOITATION			**7 527 890**	**5 419 564**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**57 605**	**628 853**

DocuSign Envelope ID: F5B025E8-4F7D-4F71-8568-282659577743

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DEVOTEAM NEXDIGITAL

Période du 01/01/22 au 12/31/22
Edition du 05/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 12/31/2022	Net (N-1) 12/31/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**57 605**	**628 853**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		1 715
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		1 715
RÉSULTAT FINANCIER		**(1 715)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**57 605**	**627 138**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	14 609	166 916
TOTAL DES PRODUITS	**7 585 495**	**6 048 418**
TOTAL DES CHARGES	**7 542 499**	**5 588 196**
BÉNÉFICE OU PERTE	**42 996**	**460 222**

DocuSigned by:
Sebastien Bergougnoux
95212A021234436...

DocuSign Envelope ID: F5B025E8-4F7D-4F71-8568-282659577743

Devoteam nexDigital
Société par actions simplifiée au capital de 290.000 €
Siège social : 73 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret
834 268 955 R.C.S Nanterre
(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ
EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,

[...]

Les Associés ont, conformément aux stipulations de l'article 18 des statuts de la Société, pris les décisions suivantes en la forme d'un acte sous seing privé:

[...]

PREMIÈRE DÉCISION
Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les Associés,

connaissance prise (i) des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et (ii) du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par le Président.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les Associés **constatent** qu'au titre de l'exercice, des charges non déductibles ont été payées pour un montant de 1.265 euros au titre de la dotation PIDR.

DEUXIÈME DÉCISION
Quitus au Président sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice

Les Associés,

donnent quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé au Président.

TROISIÈME DÉCISION

DocuSign Envelope ID: F5B025E8-4F7D-4F71-8568-282659577743

Affectation du résultat

Les Associés,

décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de 42.996 euros de la manière suivante :

- 29 000 euros au poste « réserve légale », qui est désormais complétement dotée
- le solde, soit 13 996 euros au poste « report à nouveau » qui sera ainsi porté de 613 481 euros à 627 477 euros.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices

QUATRIÈME DÉCISION

Approbation des conventions réglementées prévues à l'article L227-10 du Code du commerce

Les Associés,

connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

approuvent le rapport spécial du Commissaire aux comptes et **constatent** qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME DÉCISION

Modification de l'article 21 des statuts

Les Associés,

connaissance prise des statuts de la Société,

décident de remplacer l'article 21 desdits statuts, suivant :

« Les décisions collectives prises en assemblée sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et établis sur un registre spécial, ou sur des feuillets mobiles numérotés paraphés par le tribunal de commerce.

Les procès-verbaux doivent indiquer le lieu et la date de la consultation, l'identité des associés présents et représentés et celle de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie des délibérations, les documents et informations communiqués préalablement aux associés, un exposé des débats ainsi que le texte des résolutions et pour chaque résolution le résultat du vote.

En cas de décision collective résultant du consentement unanime des associés exprimé dans un acte, cet acte doit mentionner les documents et informations communiqués préalablement aux associés. Il est signé par tous les associés et retranscrit sur le registre spécial ou les feuillets numérotés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des décisions collectives sont valablement certifiés par le Président, ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet. »

lequel est désormais rédigé comme suit :

« Les décisions collectives prises en assemblée sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et établis sur un registre sous format électronique, en vertu de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce, ou sur des feuillets mobiles numérotés paraphés par le tribunal de commerce.

Les procès-verbaux doivent indiquer le lieu et la date de la consultation, l'identité des associés présents et représentés et celle de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie des délibérations, les

DocuSign Envelope ID: F5B025E8-4F7D-4F71-8568-282659577743

documents et informations communiqués préalablement aux associés, un exposé des débats ainsi que le texte des résolutions et pour chaque résolution le résultat du vote.

En cas de décision collective résultant du consentement unanime des associés exprimé dans un acte, cet acte doit mentionner les documents et informations communiqués préalablement aux associés. Il est signé par tous les associés et retranscrit sur le registre sous format électronique ou les feuillets numérotés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des décisions collectives sont valablement certifiés par le Président, ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet. ».

[...]

DIXIÈME DÉCISION
Pouvoir pour formalités

Les Associés,

confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires à l'exécution de tout ou partie des décisions prises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte, lequel a été signé par les Associés.

Ce document est signé électroniquement conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil. Le signataire reconnaît que la signature électronique par la plateforme DocuSign a été utilisée pour la signature du présent, de telle sorte qu'il n'est pas nécessaire de faire signer un original comme preuve de son engagement. La délivrance d'une copie de ce document signé électroniquement sera suffisante pour constituer la preuve irréfutable de son engagement conformément au présent.

Extrait certifié conforme par le Président

DocuSigned by:
Sebastien Bergougnoux
95212A021234436...

Le Président,
FONDAXION CONSEIL
représentée par Sébastien Bergougnoux

DocuSign Envelope ID: F5B025E8-4F7D-4F71-8568-282659577743

DEVOTEAM NEXDIGITAL

Annexe au Bilan et Compte de Résultat

de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en euros, sauf mention expresse)

NOTE 1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES

Devoteam NexDigital est une société par actions simplifiée régie par les dispositions de la loi française. La société a été créée en décembre 2017 et a pour objet la réalisation de prestations de services informatiques sous toutes leurs formes.

L'année 2022 s'est achevée dans un environnement de grande incertitude. Entre les tensions géopolitiques, la transition énergétique, le changement climatique, le retour de l'inflation, les évolutions numériques…etc., les entreprises doivent continuer d'adapter leur stratégie et accélérer leur transformation digitale pour tirer profit des technologies. A ce stade, l'entité n'a pas identifié d'impact significatif relatif au conflit russo-ukrainien.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Principes généraux appliqués

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base – continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices – et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2020-09 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.2 - Immobilisations

La société applique les nouvelles règles issues du règlement CRC 02-10 modifié par le CRC 03-07 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, et du règlement CRC 04-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

2.2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient (valeur d'acquisition et frais accessoires) ainsi que les coûts directement engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner. Les durées d'amortissements pratiquées correspondent à la durée d'utilisation probable des biens dans l'entreprise.

Catégorie d'immobilisations	Durée	Méthode
Matériel de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	8 à 10 ans	Linéaire

DocuSign Envelope ID: F5B025E8-4F7D-4F71-8568-282659577743

2.3 - Créances et dettes

Les créances et dettes sont présentées à leur valeur nominale après prise en compte, le cas échéant, des écarts de conversion pour ajuster les soldes en devises étrangères sur les cours de clôture.

2.4 - Créances douteuses

Le risque crédit est évalué périodiquement sur la base d'une analyse au cas par cas des créances et les pertes potentielles sur les créances non recouvrables sont provisionnées.

2.5 - Valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.6 – Provisions

Conformément au règlement CRC n°2000-06, les risques et charges majeurs identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.7 - Engagements de retraite

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnité et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés du personnel et des mandataires sociaux sont évalués et comptabilisés sous forme de provision pour charge à la clôture de chaque exercice au regard de l'article 22 de la convention collective Syntec et selon la méthode de la norme IAS19 « Avantages au personnel » reprise dans l'avis CNC n°2003-R-01.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements et assimilés sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à la constatation d'une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée et probabilisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de départ volontaire à la retraite à 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non- cadres ;
- un taux d'actualisation financière de 3,20 % ;
- un taux d'inflation de 2 %
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de mortalité et de taux de rotation du personnel.

Au 31 décembre 2022, les engagements de retraite sont évalués à 6 743 €.

2.8 - Chiffre d'affaires

Les prestations de service sont prises en compte au fur et à mesure de la réalisation des travaux. Les prestations non encore facturées sont enregistrées en factures à établir.

Les contrats en forfait dont l'exécution est étalée sur plusieurs exercices sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Lorsque le montant des coûts prévisibles pour l'achèvement d'un contrat risque de faire apparaître une perte à terminaison, une provision pour risque est constituée correspondant au montant de la perte probable à la clôture de l'exercice.
Aucune perte à terminaison n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022.

DocuSign Envelope ID: F5B025E8-4F7D-4F71-8568-282659577743

2.9 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte d'évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Conformément à l'avis n°2000-D du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2000, en cas d'échec d'une opération d'acquisition, les frais engagés à cette occasion sont comptabilisés directement et en totalité en charges exceptionnelles.

NOTE 3 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

(a) Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

€	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions nettes d'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciels	-	-	-	-
Fonds de commerce	-	-	-	-
Mali confusion	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Sous total (1)	**-**	**-**	**-**	**-**
Agencements, installations	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique	15 118	3 074	-	18 192
Mobilier de bureau	-	-	-	-
Sous total (2)	**15 118**	**3 074**	**-**	**18 192**
Total	**15 118**	**3 074**	**-**	**18 192**

(b) Amortissements

Les amortissements sont calculés en prenant pour base la durée de vie probable des immobilisations, selon les modalités exposées au paragraphe 2.2.1 ci-dessus. Le tableau suivant donne, pour chaque catégorie d'immobilisations corporelles, le montant des amortissements pratiqués en 2022.

€	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur à la clôture de l'exercice
Logiciels	-	-	-	-
Fonds de commerce	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Sous total (1)	**-**	**-**	**-**	**-**
Agencements, installations	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique	3 058	5 536	-	8 595
Mobilier de bureau	-	-	-	-
Sous total (2)	**3 058**	**5 536**	**-**	**8 595**
Total	**3 058**	**5 536**	**-**	**8 595**

3.2 Informations complémentaires sur les créances et les dettes

DocuSign Envelope ID: F5B025E8-4F7D-4F71-8568-282659577743

Créances € - Créances de l'actif immobilisé	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de cinq ans
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
- Créances de l'actif circulant				
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 836 804	1 836 804	-	-
Autres créances	226 929	226 929	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	88 839	88 839	-	-
Total	**2 152 573**	**2 152 573**	**-**	**-**

Dettes €	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de cinq ans
- Dettes auprès des étab. de crédit	15	15	-	-
- Dettes financières diverses	-	-	-	-
- Dettes fournisseurs	358 170	358 170	-	-
- Dettes fiscales et sociales	1 114 000	1 114 000	-	-
- Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
- Compte courant groupe et associés	-	-		
- Autres dettes	1 305	1 305	-	-
- Produits constatés d'avance	148 460	148 460	-	-
Total	**1 621 950**	**1 621 950**	**-**	**-**

3.3 Provisions

Le tableau suivant donne le détail des mouvements de provisions et leur montant par principale catégorie :

€	Au 1er janvier 2022	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Au 31 décembre 2022
Provisions					
Provisions départs à la retraite	5 478	1 265	-	-	6 743
Provisions diverses	-	11 618	-	-	11 618
Provisions restructuration	-	-	-	-	-
TOTAL	**5 478**	**12 883**	**-**	**-**	**18 361**
Provision pour dépréciation					
Provisions sur immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions clients douteux	-	-	-	-	-

DocuSign Envelope ID: F5B025E8-4F7D-4F71-8568-282659577743

TOTAL	-	-	-	-	-

3.4 Charges à payer

	€
Fournisseurs factures non parvenues	50 070
Personnel charges à payer	344 310
Organismes sociaux charges à payer	158 857
Etat charges à payer	10 234
Intérêts courus à payer	15
Total	**563 486**

3.5 Produits à recevoir

	€
Clients factures à émettre	95 981
Total	**95 981**

3.6 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance

	€
Charges d'exploitation	88 839
Total	**88 839**

Produits constatés d'avance

	€
Produits d'exploitation	148 460
Total	**148 460**

3.7 Situation nette

3.7.1 Capital social

Au 31 Décembre 2022, le capital social de la Société comprenait 29 000 actions ordinaires de valeur nominale de 10 euros pour un capital de 290 000 euros.

				Nombre d'actions
Au	01	Janvier	2022	29 000
Variations				-
Au	**31**	**Décembre**	**2022**	**29 000**

DocuSign Envelope ID: F5B025E8-4F7D-4F71-8568-282659577743

3.7.2. Analyse de la variation des capitaux propres

La variation de situation nette sur l'exercice 2022 est la suivante :

€	Ouverture	Affect. Résultat 2021	Aug.de capital	Distribution dividendes	Résultat 2022	Clôture
Capital social	290 000					290 000
Réserve légale	-					-
Autres réserves	-					-
Prime d'émission	17 476					17 476
Report à nouveau débiteur	-					-
Report à nouveau créditeur	153 259	460 222				613 481
Résultat de l'exercice	460 222	(460 222)			42 996	460 222
Capitaux propres	**920 957**	**-**	**-**	**-**	**42 996**	**963 953**

NOTE 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est fournie ci-après :

€	31/12/2022
France	7 486 914
Etranger	96 753
Total	**7 583 667**

4.2 Participation des salariés aux résultats

La loi PACTE, publiée au Journal officiel du 23 mai 2019, apporte quelques modifications au régime de la participation aux résultats de l'entreprise.
Désormais, à compter du 1er janvier 2020, l'obligation de mettre en place un accord de participation s'applique aux entreprises ou UES d'au moins 50 salariés à compter du premier exercice ouvert postérieurement à une période de cinq années civiles consécutives au cours desquelles ce seuil a été atteint ou dépassé.
Par ailleurs, lorsqu'une entreprise ayant conclu un accord d'intéressement vient à employer au moins 50 salariés, les obligations relatives à la participation ne s'appliquent qu'au troisième exercice clos après le franchissement du seuil d'assujettissement à la participation, si l'accord est appliqué sans discontinuité pendant cette période. Dans ce cas, l'assujettissement à la participation peut donc être décalé de 8 ans au total.
La Société NexDigital a franchi le seuil de 50 salariés au cours de l'exercice 2022 et n'a pas mis en place d'accord d'intéressement.
Selon les nouvelles dispositions et en l'absence d'un accord d'intéressement, la Société entrera dans le mécanisme de participation à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2026, à la condition de ne pas franchir le seuil de 50 salariés à la baisse dans l'intervalle.

4.3 Charges et produits financiers

Néant.

DocuSign Envelope ID: F5B025E8-4F7D-4F71-8568-282659577743

4.4 Charges et produits exceptionnels

Néant.

4.5 Transferts de charges

Transferts de charges d'exploitation	**€**
Sur charges de personnel (1)	1 381
Total	**1 381**

(1) Remboursements reçus de la part d'organismes sociaux.

Transferts de charges financières

Néant.

Transferts de charges exceptionnelles

Néant.

4.6 Allégement et accroissement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	**Base**		**Impôt***	
	Début exercice	**Fin exercice**	**Début exercice**	**Fin exercice**
- Ecart de conversion passif	434	-	112	-
- Provision retraite à servir	5 478	6 743	1 415	1 741
Total allégements	**5 912**	**6 743**	**1 527**	**1 741**
Total accroissements	**-**	**-**	**-**	**-**

* Conformément à la Loi de Finances en vigueur, qui prévoit une baisse progressive du taux d'impôt, le taux d'IS retenu est de 25,825%.

4.7 Ventilation de l'impôt

Résultat avant impôt		**Impôts dû**		**Résultat net**
Courant	57 605	14 609		42 996
		-	crédit d'impôt	
Exceptionnel				
CT	-	-		-
Total	**57 605**	**14 609**		**42 996**

NOTE 5 - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Néant.

NOTE 6 - INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Ventilation de l'effectif

Au cours de l'exercice, l'effectif moyen s'établit à 74 salariés. Cet effectif est composé essentiellement de cadres.

6.2 Périmètre de consolidation

La société DEVOTEAM NEXDIGITAL entre dans le périmètre de consolidation de la société Castillon SAS, établie au 73 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret SIREN 881 761 555, depuis le 19 février 2020.

DocuSign Envelope ID: F5B025E8-4F7D-4F71-8568-282659577743

6.3 Rémunérations des dirigeants

Néant.

NOTE 7 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

DocuSigned by:
Sebastien Bergougnoux
95212A021234436...

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Devoteam Nexdigital
Société par Actions Simplifiée
au capital de 290 000 €
73, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret

Grant Thornton
Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile de France et membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Devoteam Nexdigital

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Associés de la société Devoteam Nexdigital,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Devoteam Nexdigital,** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société

à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, 29 juin 2023

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Vincent Frambourt
Associé

DEVOTEAM NEXDIGITAL
73 RUE ANATOLE FRANCE
92300 LEVALLOIS PERRET
0141494848

Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2022

© Sage

Bilan et Compte de résultat

© Sage

Bilan Actif

DEVOTEAM NEXDIGITAL

Période du 01/01/22 au 12/31/22
Edition du 05/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 12/31/2022	Net (N-1) 12/31/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	18 192	8 595	9 597	12 059
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**18 192**	**8 595**	**9 597**	**12 059**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	**18 192**	**8 595**	**9 597**	**12 059**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				681
Créances clients et comptes rattachés	1 836 804		1 836 804	1 544 336
Autres créances	226 929		226 929	32 915
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**2 063 733**		**2 063 733**	**1 577 931**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	442 094		442 094	503 078
Charges constatées d'avance	88 839		88 839	161 138
TOTAL disponibilités et divers :	**530 933**		**530 933**	**664 216**
ACTIF CIRCULANT	**2 594 667**		**2 594 667**	**2 242 147**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**2 612 858**	**8 595**	**2 604 264**	**2 254 206**

Bilan Passif

DEVOTEAM NEXDIGITAL

Période du 01/01/22 au 12/31/22
Edition du 05/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES			Net (N) 12/31/2022	Net (N-1) 12/31/2021
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	290 000	290 000	290 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			17 476	17 476
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			613 481	153 259
Résultat de l'exercice			42 996	460 222
		TOTAL situation nette :	**963 953**	**920 957**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**963 953**	**920 957**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			11 618	
Provisions pour charges			6 743	5 478
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**18 361**	**5 478**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			15	29
Emprunts et dettes financières divers				
		TOTAL dettes financières :	**15**	**29**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			358 170	146 010
Dettes fiscales et sociales			1 114 000	1 180 918
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			1 305	
		TOTAL dettes diverses :	**1 473 475**	**1 326 928**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			148 460	380
		DETTES	**1 621 950**	**1 327 337**
Ecarts de conversion passif				434
		TOTAL GÉNÉRAL	**2 604 264**	**2 254 206**

Compte de Résultat (Première Partie)

DEVOTEAM NEXDIGITAL

Période du 01/01/22 au 12/31/22
Edition du 05/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 12/31/2022	Net (N-1) 12/31/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	7 486 914	96 753	7 583 667	6 038 488
Chiffres d'affaires nets	**7 486 914**	**96 753**	**7 583 667**	**6 038 488**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 381	4 803
Autres produits			448	5 126
PRODUITS D'EXPLOITATION			**7 585 495**	**6 048 418**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 914 120	1 390 348
TOTAL charges externes :			**1 914 120**	**1 390 348**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			91 223	58 872
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			3 884 112	2 810 678
Charges sociales			1 602 815	1 149 107
TOTAL charges de personnel :			**5 486 927**	**3 959 785**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 536	2 310
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			12 883	2 300
TOTAL dotations d'exploitation :			**18 419**	**4 610**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			17 200	5 950
CHARGES D'EXPLOITATION			**7 527 890**	**5 419 564**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**57 605**	**628 853**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DEVOTEAM NEXDIGITAL

Période du 01/01/22 au 12/31/22
Edition du 05/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 12/31/2022	Net (N-1) 12/31/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**57 605**	**628 853**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		1 715
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		1 715
RÉSULTAT FINANCIER		**(1 715)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**57 605**	**627 138**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	14 609	166 916
TOTAL DES PRODUITS	**7 585 495**	**6 048 418**
TOTAL DES CHARGES	**7 542 499**	**5 588 196**
BÉNÉFICE OU PERTE	**42 996**	**460 222**

DEVOTEAM NEXDIGITAL

Annexe au Bilan et Compte de Résultat

de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en euros, sauf mention expresse)

NOTE 1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES

Devoteam NexDigital est une société par actions simplifiée régie par les dispositions de la loi française. La société a été créée en décembre 2017 et a pour objet la réalisation de prestations de services informatiques sous toutes leurs formes.

L'année 2022 s'est achevée dans un environnement de grande incertitude. Entre les tensions géopolitiques, la transition énergétique, le changement climatique, le retour de l'inflation, les évolutions numériques...etc., les entreprises doivent continuer d'adapter leur stratégie et accélérer leur transformation digitale pour tirer profit des technologies. A ce stade, l'entité n'a pas identifié d'impact significatif relatif au conflit russo-ukrainien.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Principes généraux appliqués

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base – continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices – et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2020-09 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.2 - Immobilisations

La société applique les nouvelles règles issues du règlement CRC 02-10 modifié par le CRC 03-07 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, et du règlement CRC 04-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

2.2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient (valeur d'acquisition et frais accessoires) ainsi que les coûts directement engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner. Les durées d'amortissements pratiquées correspondent à la durée d'utilisation probable des biens dans l'entreprise.

Catégorie d'immobilisations	Durée	Méthode

Matériel de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	8 à 10 ans	Linéaire

2.3 - Créances et dettes

Les créances et dettes sont présentées à leur valeur nominale après prise en compte, le cas échéant, des écarts de conversion pour ajuster les soldes en devises étrangères sur les cours de clôture.

2.4 - Créances douteuses

Le risque crédit est évalué périodiquement sur la base d'une analyse au cas par cas des créances et les pertes potentielles sur les créances non recouvrables sont provisionnées.

2.5 - Valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.6 – Provisions

Conformément au règlement CRC n°2000-06, les risques et charges majeurs identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.7 - Engagements de retraite

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnité et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés du personnel et des mandataires sociaux sont évalués et comptabilisés sous forme de provision pour charge à la clôture de chaque exercice au regard de l'article 22 de la convention collective Syntec et selon la méthode de la norme IAS19 « Avantages au personnel » reprise dans l'avis CNC n°2003-R-01.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements et assimilés sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à la constatation d'une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée et probabilisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de départ volontaire à la retraite à 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres ;
- un taux d'actualisation financière de 3,20 % ;
- un taux d'inflation de 2 %
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de mortalité et de taux de rotation du personnel.

Au 31 décembre 2022, les engagements de retraite sont évalués à 6 743 €.

2.8 - Chiffre d'affaires

Les prestations de service sont prises en compte au fur et à mesure de la réalisation des travaux. Les prestations non encore facturées sont enregistrées en factures à établir.

Les contrats en forfait dont l'exécution est étalée sur plusieurs exercices sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Lorsque le montant des coûts prévisibles pour l'achèvement d'un contrat risque de faire apparaître une perte à terminaison, une provision pour risque est constituée correspondant au montant de la perte probable à la clôture de l'exercice.
Aucune perte à terminaison n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022.

2.9 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte d'évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Conformément à l'avis n°2000-D du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2000, en cas d'échec d'une opération d'acquisition, les frais engagés à cette occasion sont comptabilisés directement et en totalité en charges exceptionnelles.

NOTE 3 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

(a) Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

€	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions nettes d'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciels	-	-	-	-
Fonds de commerce	-	-	-	-
Mali confusion	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Sous total (1)	**-**	**-**	**-**	**-**
Agencements, installations	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique	15 118	3 074	-	18 192
Mobilier de bureau	-	-	-	-
Sous total (2)	**15 118**	**3 074**	**-**	**18 192**
Total	**15 118**	**3 074**	**-**	**18 192**

(b) Amortissements

Les amortissements sont calculés en prenant pour base la durée de vie probable des immobilisations, selon les modalités exposées au paragraphe 2.2.1 ci-dessus. Le tableau suivant donne, pour chaque catégorie d'immobilisations corporelles, le montant des amortissements pratiqués en 2022.

€	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur à la clôture de l'exercice
Logiciels	-	-	-	-
Fonds de commerce	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Sous total (1)	**-**	**-**	**-**	**-**
Agencements, installations	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique	3 058	5 536	-	8 595
Mobilier de bureau	-	-	-	-
Sous total (2)	**3 058**	**5 536**	**-**	**8 595**
Total	**3 058**	**5 536**	**-**	**8 595**

3.2 Informations complémentaires sur les créances et les dettes

Créances **€**	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de cinq ans
- Créances de l'actif immobilisé				
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
- Créances de l'actif circulant				
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 836 804	1 836 804	-	-
Autres créances	226 929	226 929	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	88 839	88 839	-	-
Total	**2 152 573**	**2 152 573**	**-**	**-**

Dettes **€**	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de cinq ans
- Dettes auprès des étab. de crédit	15	15	-	-
- Dettes financières diverses	-	-	-	-
- Dettes fournisseurs	358 170	358 170	-	-
- Dettes fiscales et sociales	1 114 000	1 114 000	-	-
- Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
- Compte courant groupe et associés	-	-		
- Autres dettes	1 305	1 305	-	-
- Produits constatés d'avance	148 460	148 460	-	-
Total	**1 621 950**	**1 621 950**	**-**	-

3.3 Provisions

Le tableau suivant donne le détail des mouvements de provisions et leur montant par principale catégorie :

€	Au 1er janvier 2022	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Au 31 décembre 2022
Provisions					
Provisions départs à la retraite	5 478	1 265	-	-	6 743
Provisions diverses	-	11 618	-	-	11 618
Provisions restructuration	-	-	-	-	-
TOTAL	**5 478**	**12 883**	**-**	**-**	**18 361**
Provision pour dépréciation					
Provisions sur immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions clients douteux	-	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

3.4 Charges à payer	**€**
Fournisseurs factures non parvenues	50 070
Personnel charges à payer	344 310
Organismes sociaux charges à payer	158 857
Etat charges à payer	10 234
Intérêts courus à payer	15
Total	**563 486**

3.5 Produits à recevoir	**€**
Clients factures à émettre	95 981
Total	**95 981**

3.6 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	**€**
Charges d'exploitation	88 839
Total	**88 839**

Produits constatés d'avance	**€**
Produits d'exploitation	148 460
Total	**148 460**

3.7 Situation nette

3.7.1 Capital social

Au 31 Décembre 2022, le capital social de la Société comprenait 29 000 actions ordinaires de valeur nominale de 10 euros pour un capital de 290 000 euros.

	Nombre d'actions
Au 01 Janvier 2022	29 000
Variations	-
Au 31 Décembre 2022	**29 000**

3.7.2. Analyse de la variation des capitaux propres

La variation de situation nette sur l'exercice 2022 est la suivante :

€	Ouverture	Affect. Résultat 2021	Aug.de capital	Distribution dividendes	Résultat 2022	Clôture
Capital social	290 000					290 000
Réserve légale	-					-
Autres réserves	-					-
Prime d'émission	17 476					17 476
Report à nouveau débiteur	-					-
Report à nouveau créditeur	153 259	460 222				613 481
Résultat de l'exercice	460 222	(460 222)			42 996	460 222
Capitaux propres	**920 957**	**-**	**-**	**-**	**42 996**	**963 953**

NOTE 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est fournie ci-après :

€	31/12/2022
France	7 486 914
Etranger	96 753
Total	**7 583 667**

4.2 Participation des salariés aux résultats

La loi PACTE, publiée au Journal officiel du 23 mai 2019, apporte quelques modifications au régime de la participation aux résultats de l'entreprise.
Désormais, à compter du 1er janvier 2020, l'obligation de mettre en place un accord de participation s'applique aux entreprises ou UES d'au moins 50 salariés à compter du premier exercice ouvert postérieurement à une période de cinq années civiles consécutives au cours desquelles ce seuil a été atteint ou dépassé.
Par ailleurs, lorsqu'une entreprise ayant conclu un accord d'intéressement vient à employer au moins 50 salariés, les obligations relatives à la participation ne s'appliquent qu'au troisième exercice clos après le franchissement du seuil d'assujettissement à la participation, si l'accord est appliqué sans discontinuité pendant cette période. Dans ce cas, l'assujettissement à la participation peut donc être décalé de 8 ans au total.
La Société NexDigital a franchi le seuil de 50 salariés au cours de l'exercice 2022 et n'a pas mis en place d'accord d'intéressement.
Selon les nouvelles dispositions et en l'absence d'un accord d'intéressement, la Société entrera dans le mécanisme de participation à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2026, à la condition de ne pas franchir le seuil de 50 salariés à la baisse dans l'intervalle.

4.3 Charges et produits financiers

Néant.

4.4 Charges et produits exceptionnels

Néant.

4.5 Transferts de charges

Transferts de charges d'exploitation	**€**
Sur charges de personnel (1)	1 381
Total	**1 381**

(1) Remboursements reçus de la part d'organismes sociaux.

Transferts de charges financières

Néant.

Transferts de charges exceptionnelles

Néant.

4.6 Allégement et accroissement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	**Base**		**Impôt***	
	Début exercice	**Fin exercice**	**Début exercice**	**Fin exercice**
- Ecart de conversion passif	434	-	112	-
- Provision retraite à servir	5 478	6 743	1 415	1 741
Total allégements	**5 912**	**6 743**	**1 527**	**1 741**
Total accroissements	**-**	**-**	**-**	**-**

* Conformément à la Loi de Finances en vigueur, qui prévoit une baisse progressive du taux d'impôt, le taux d'IS retenu est de 25,825%.

4.7 Ventilation de l'impôt

Résultat avant impôt			**Impôts dû**		**Résultat net**
Courant		57 605	14 609		42 996
			-	crédit d'impôt	
Exceptionnel	CT	-	-		-
Total		**57 605**	**14 609**		**42 996**

NOTE 5 - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Néant.

NOTE 6 - INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Ventilation de l'effectif

Au cours de l'exercice, l'effectif moyen s'établit à 74 salariés. Cet effectif est composé essentiellement de cadres.

6.2 Périmètre de consolidation

La société DEVOTEAM NEXDIGITAL entre dans le périmètre de consolidation de la société Castillon SAS, établie au 73 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret SIREN 881 761 555, depuis le 19 février 2020.

6.3 Rémunérations des dirigeants

Néant.

NOTE 7 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.